

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

# DRÔME ARDÈCHE FOOT

*Procès Verbaux*





## Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 17

REUNION DU 16/04/2019

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY,

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

### RAPPEL

- **Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :**

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

### DOSSIER N° 66

**Match n° 205272242, Football Club 540 1 / Roussas Gon. AS 1, Seniors D3, poule D du 14/04/2019**

Réclamation d'après match posée par le capitaine de Roussas Gon. dite recevable pour le motif suivant :

« *Participation du joueur de Football Club 540 GACON Yvan qui a participé à la rencontre alors qu'il était susceptible d'être suspendu, ce joueur ayant pris 7 matchs ferme dont auto, plus 1 match avec sursis avec date d'effet le 21/01/2019* »

Considérant que le joueur Gacon Yvan, licence n° 2528706576 a été sanctionné par la commission de discipline à 7 matchs ferme dont 1 automatique, plus à 1 match avec sursis avec date d'effet le 21/01/2019.

Considérant que depuis le 21/01/2019 (date de prise d'effet) l'équipe de Football Club FC 540 1, Seniors D3 a effectué 9 matchs, la commission dit que le joueur Gacon Yvan, licence n° 2528706576 n'était plus suspendu et pouvait participer à cette rencontre.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte de Roussas AS sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier.

## DOSSIER N° 67

### **Match n° 20521805, Vallée du Jabron US 1 / Davezieux US 2, U15 D1 du 10/04/2019**

1) Réserve d'avant match posée par le dirigeant responsable de l'équipe de Vallée du Jabron. La commission prend connaissance de la réserve d'avant match du club de Vallée du Jabron pour la dire irrecevable car insuffisamment motivée et ne correspond à aucun article des RS du District. Pour ce motif la commission rejette la réserve comme non fondée.

2) Réclamation d'après match posée par le dirigeant responsable de l'équipe de Vallée du Jabron en date du 11/04/2019 dite recevable concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de Davézieux pour le motif suivant :  
*« des joueurs de Davézieux sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain »*

Après vérification de la feuille de match Davezieux US 1 / Roannais Foot 42 1, U15 R2 du 07/04/2019, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à cette rencontre. La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de Vallée du Jabron sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier.

## DOSSIER N° 68

### **Match n° 21274177, Chat. Goubet 1 / Montmeyran Us 1, U15 D3, poule B du 13/04/2019**

Réserve d'avant match posée par le dirigeant responsable de l'équipe de Montmeyran dite recevable concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de Chat. Goubet, motif :

*« Ces joueurs sont titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » alors que le statut de l'arbitrage n'en autorise que 6 » .*

Après vérification de la feuille de match et le fichier de la ligue, il apparait que 9 joueurs ont une licence frappée du cachet « mutation » :

- Viard Thomas, licence n° 2546536428
- MANSUY Enzo, licence n° 2545942543
- RICHER, Johan, licence n° 2546106359
- SOUTO Mathis, licence n° 2546665590
- GUYOT Lucas, licence n° 2545941356
- MYSLIWIEC Gregory, licence n° 2545989466
- BONNET Mathéo, licence n° 2547107854
- QUINON Malawn, licence n° 2546765177
- FLOCARD DA SILVA Enzo, licence n° 23546016492

Pour ce motif la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Chat. Le Goubet

Chat. Le Goubet : - 1 point ; 0 but

Montmeyran : 3 points ; 1 but

Le compte de Chat. Le Goubet sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier.

## DOSSIER N° 69

### **Match n° 20527109, Cruas SC 2 / Cornas AS 1, Seniors D2, poule B du 13/04/2019**

Réclamation d'après match posée par le capitaine de l'équipe de Cornas dite recevable concernant l'ensemble des joueurs de l'équipe de Cruas sur la participation de plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 match lors des 5 dernières journées du championnat.

Après vérification de la totalité des feuilles de matchs (coupe et matchs championnat) , il ressort que 3 joueurs ont participé à plus de 7 matchs :

- BLANC Ruddy, licence n° 2543037116 : 9 matchs
- BOURAHLA Kouider, licence 2543567448 : 9 matchs
- DIA Hadrame, licence n° 2545760200 : 12 matchs

La commission confirme les résultats acquis sur le terrain

Le compte de Cornas sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier.

## DOSSIER N° 70

### **Match n° 205242297, Rhone Crussol 07 2 / St Marcel les Val As 1, Seniors D4, poule B du 31/03/2019**

Réclamation d'après match posée par le capitaine de l'équipe de St Marcel les Valence.

La commission prend connaissance de la réclamation d'après match du club de St Marcel les Valence pour la dire irrecevable car insuffisamment motivée et ne correspond à aucun article des RS du District. Pour ce motif la commission rejette la réserve comme non fondée.

La commission confirme les résultats acquis sur le terrain

Le compte de St Marcel les Valence sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier.

## DOSSIER N° 71

### **Match N° 20522015, Larnage Serves FC 1 / Sud Ardèche AV 2, U15 D2, poule O du 06/042019**

Réserve d'avant match posée par le dirigeant responsable de l'équipe de Larnage Serves dite recevable concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de Sud Ardèche qui sont susceptible d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs en équipe supérieure lors des 5 dernière journée de championnat.

Après vérification de la totalité des feuilles de matchs (coupe et matchs championnat) , il ressort qu' aucun joueur n'a effectué plus de 7 matchs en équipe supérieure.

La commission confirme les résultats acquis sur le terrain

Le compte de Larnage Serves sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier.



PROCÈS-VERBAL N°11

DECISION

REUNION DU 8 AVRIL 2019

**Présidence :** Pierre FAURIE

**Présents:** Mme COURTIAL MM. CROTTE – EXBRAYAT - KERDO –LE JEUNE – RICHARD et GIRON uniquement pour ce qui concerne le second dossier examiné AR 1819 07 – US Montélimar.

**Absent excusé :** M. BERTRAND

***M. GIRON n'a pris part ni aux débats, ni à la délibération du premier dossier traité: AR 1819 06 US ROCHEMAURE***

**AR 1819 06 – US ROCHEMAURE contre une décision de la Commission des Règlements:**

**Match concerné :**

INDEPENDANTE BLACHEROISE 1 / US ROCHEMAURE  
Championnat Seniors, D4, poule F, du 3 mars 2019.

***Le 8 avril 2019, après le rappel des faits et de la décision objet du recours, ont été entendus :***

M. Laurent JULIEN président de la Commission des Règlements,  
M. Eric MILAN, président de la Commission du Statut de l'arbitrage.

**DE ROCHEMAURE :**

M. Bertrand BOSC  
M. David GIANINAZZI.

**DE LABLACHERE :**

M. David DAL MOLIN,  
M. Laurent GERARD

**Absent excusé :**

M. Loïc VERILHAC de LABLACHERE  
M. Fabrice SAN JOSE de ROCHEMAURE

Considérant que la Commission des Règlements a rejeté la réserve d'avant-match déposée par l'US ROCHEMAURE mettant en cause la qualification de M. Romain TRAN THI BIP titulaire d'une licence frappée du cachet mutation ; qu'elle a décidé que la situation de l'INDEPENDANTE LABLACHERE au regard du statut de l'arbitrage pour la saison 2018 2019 ne lui interdisait pas d'aligner ce joueur lors de la rencontre du 3 mars 2019 entre les équipes premières des deux clubs ; qu'elle a validé le résultat acquis sur le terrain.

Considérant l'appel interjeté par ROCHEMAURE contre cette décision pour le dire recevable.

Considérant qu'à l'appui de son recours le club invoque la contradiction existant entre la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage, publiée le 27 février 2019, laquelle place l'INDEPENDANTE LABLACHERE en quatrième année d'infraction, et la décision de la Commission des Règlements considérant

que celle-ci avait « droit à 4 mutations » pour la saison 2018 et qu'elle pouvait aligner M. TRAN THI BIP le 3 mars 2019.»

Considérant les explications fournies par M. le Président de la Commission du statut de l'arbitrage sur les règles applicables en ce domaine et en particulier sur la portée de l'article 47.5 de ce statut relatif à la situation des clubs qui ont régularisé leur situation une année et se trouvent à nouveau en infraction la saison suivante.

Considérant l'article 47.1 dudit statut afférent aux sanctions encourues par les clubs qui ne satisfont pas aux obligations qui leur incombent.

Considérant qu'aux termes de ce texte leur situation s'apprécie en fin de saison, qu'il est alors dressé puis publié la liste de ceux qui sont en infraction.

Considérant que l'INDEPENDANTE LABLACHERE figure sur la liste établie pour la saison 2018 2019 comme étant en première année d'infraction, que cette liste publiée le 28 septembre 2018 est aujourd'hui opposable à l'ensemble des clubs et équipes du District, aucun recours n'ayant été formé dans les délais impartis à cet effet, et ne pouvant plus l'être actuellement, dans le but de contester la validité de ses énonciations.

Considérant qu'à supposer que serait établie l'existence d'une erreur l'affectant, la liste ainsi dressée pour la saison actuelle n'en demeurerait pas moins celle qui fixerait pour chaque club le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation qu'il est autorisé à aligner en 2018/2019 par référence à l'article 47.1 susvisé.

Considérant alors qu'il ne peut être contesté au mois de mars 2019 que l'INDEPENDANTE LA BLACHERE était sanctionnée d'une réduction du nombre de « mutés » limitée à deux, qu'elle avait donc droit à quatre mutations.

Considérant que dans ces conditions la qualification de M. TRAN THI BIP, seul joueur titulaire d'une licence frappée du cachet mutation, aligné pour la rencontre du 3 mars 2019, ne peut être valablement mise en cause.

***Par ces motifs, la Commission d'Appel confirme la décision de la Commission des Règlements.***

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION  
P. FAURIE

LE VICE PRESIDENT  
J. KERDO

*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel Réglementaire de la Ligue, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa publication, conformément aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.*

Frais d'audition juridique :

US ROCHEMAURE : 72,80 euros

Frais administratifs liés à l'audition :

US ROCHEMAURE : 41,60 euros

**AR 1819 07 – US MONTELIMAR contre une décision de la Commission des Règlements:**

**Match concerné:**

MONTELIMAR US 2 / RHONE CRUSSOL 07 1

Championnat seniors D1, poule unique, du 3 février 2019.

***Le 8 avril 2019, après le rappel des faits et de la décision objet du recours, ont été entendus :***

M. Laurent JULIEN président de la Commission des Règlements,

**DE MONTELIMAR US:**

M. Nicolas PHILIBERT.

Considérant qu'en sa séance du 5 mars dernier, la Commission des Règlements a donné match perdu par pénalité à l'US MONTELIMAR et a sanctionné M. Abdelouaed YAHYAOUY, éducateur, de 6 matches fermes de suspension, pour avoir aligné un joueur suspendu.

Considérant les questions de principe soulevées dans cette affaire, les réponses à apporter qui exigent une analyse approfondie des règlements en vigueur, le temps de réflexion nécessaire à une juste décision.

Considérant que le délai utile pour statuer fait obstacle au déroulement normal de la purge de la suspension dont M. YAHYAOUY est actuellement l'objet ; que pour des raisons d'évidente équité il convient de suspendre cette sanction avec effet immédiat, que sa purge reprendra son cours normal en cas de décision défavorable.

***Par ces motifs, la Commission d'Appel met l'affaire en délibéré au 6 mai 2019, date de sa prochaine session, et dans cette attente décide de suspendre la sanction prononcée à l'encontre de M. YAHYAOUY.***

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION  
P. FAURIE

LE VICE PRESIDENT  
J. KERDO



# District Drôme Ardèche de Football

## Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°37

REUNION du 11 Avril et 15 avril 2019

**Présents :** Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU, Bernard DELORME.

[competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

### A L'ATTENTION DES CLUBS

**DEMANDE DE DELEGUES :** Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

**ARRETE MUNICIPAL :** Ce week-end encore, certains clubs n'ont pas respecté les procédures, suivant l'article 71. Vous devez vous assurer impérativement que tous les intervenants sur un match, arbitre, accompagnateur, équipe visiteuse, délégué, permanence sportive ont été informé du report de la rencontre. Un simple texto ne suffit pas.

Dans le cadre de l'organisation des parties finales de championnats, et des demies finales des coupes, Il est fait appel à candidatures pour le prêt des installations, si vous êtes intéressés, prière d'en informer la commission Séniors via la boîte Mail compétitions Séniors.

**RAPPEL :** En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci.

**RAPPEL :** La commission informe les Clubs qu'aucunes modifications de dates ne sera acceptées pour les 2 dernières journées de championnat.

Les cadrages, les 1/4 de finales et 1/2 finales se dérouleront les 02 et 09 juin 2019 sur terrain neutre.

**L'UTILISATION DE LA TABLETTE FMI EST OBLIGATOIRE, LA TRANSMISSION DOIT SE FAIRE DANS LES DELAIS ET CE PAR LE CLUB RECEVANT APRES VALIDATION DE L'ARBITRE.**

### D1 ET D2

Responsable :

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

### D3 ET D4 et référent FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14



## D5

### Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

## D6

### Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

## COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

Planning des demi-finales qui se dérouleront le 12 mai 2019 sur les terrains de CRUAS et CHATEAUNEUF SUR ISERE.

- **Site de Cruas** : Responsable **Richard ZAVADA ou D'AGOSTINO Dominique**
  - 14 H LABLACHERE/SC ROMANS 2 Coupe René Giraud
  - 17 H BOULIEU/CENTRE ARDECHE Coupe Xavier Bouvier
- **Site de Châteauneuf sur Isère** : Responsable **André GALLICE**
  - 14H ST MARTIN VALAMAS/VALLEE OUVEZE Coupe René Giraud
  - 17H PS ROMANS/FC MONTELMAR Coupe Xavier Bouvier

**IMPORTANT : NOUS DEMANDONS AUX CLUBS QUI DISPUTERONT LES DEMI-FINALES DE BIEN VOULOIR SE MUNIR DE LEUR TABLETTE FMI.**

## FOOT DIVERSIFIE

### Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

### **COURRIER :**

Mail de FLGG informant la commission que la rencontre FLGG / AS VEORE MONTOISON se jouera le 04/04/2019 au stade MISTRAL à GUILHERAND GRANGES 19H.

### **CHAMPIONNAT :**

**Les rencontres du lundi de Pâques sont reprogrammées, ainsi :**

**CFE TOULAUD / FC EYRIEUX EMBROYE 3** le jeudi 25/04/2019 à Charmes sur Rhône 20h30.  
Frais d'arbitrage à la charge de CFE TOULAUD.

**AS PTT VAL. / ST ROMAIN LE PIC** le 26/04/2019 21h.

**AME SPORT / FLGG** le 25/04/2019.

Les clubs sont priés d'en prendre compte.

### **CHALLENGE « FOOT DIVERSIFIE »**

Tirage effectué par MR. STEPHAN MONTALBANO.

**RPTS / FC. CHABEUIL** le 16/05/2019 à 20h.

AME SPORT / VALENCE CONSEIL DEP. Le 13/05/2019 à 19h45.  
FC EYRIEUX EMBROYE 3 / AS VEORE MONTOISON le 16/05/2019 à 20h30.  
ASPTT VAL. / ES. MALISSARD le 13/05/2019 à 21h.

**Pas de prolongation en challenge, tir au but direct en cas de match nul.**

## VETERANS

Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

**IMPORTANT : Les équipes vétérans qui comptent entre 1 et 4 matchs de retard, sont priées d'appeler S. MONTALBANO Ou A. GALLICE, afin de programmer ces rencontres rapidement aux dates disponibles pour que chacune puisse utiliser la tablette.**

**Les Matches non joués avant les 2 dernières journées seront considérées comme perdues.**

**La commission compte sur vous..... Merci.**

## FUTSAL

Responsable :

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

PONT LA ROCHE utilisera le gymnase Jeannie LONGO à TOURNON le mardi à 20H30 pour ses matchs à domicile. Les matchs ont été programmés.



# Commission des Compétitions Jeunes

## PROCÈS-VERBAL N° 37

Réunion du 12/04/19

**Présents :** Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT, Robert ASTIER

### Informations aux clubs

Le tirage des coupes U 19, U 17, U 15 et challenge Marcel ROURISSOL a été effectué au District vendredi 05/04/19 en présence de Dominique D'AGOSTINO élu au Comité Directeur, de Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT, Claude BRESSON, Robert ASTIER membres de la Commission des Jeunes, de Alexandre MERLHIN et Alexandre MARTIN de la Commission de désignations des arbitres et des représentants des clubs de BOULIEU LES ANNONAY, CHATEUNEUF SUR ISERE, MONTELMAR US, MOURS SAINT EUSEBE, PONT LA ROCHE, RHONE CRUSSOL et GROUPEMENT HERMITAGE Tournon

Veuillez consulter le site du District ou footclubs

### TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### Autorisations de tournois accordées :

- PEYRINS  
U 7, U 9, U 11, U 13 le 01/05/19
- MEYSSE  
U 9 le 01/05/19  
U 17, U 19, séniors le 08/05/19
- LA VALDAINE  
U 11, U 13 le 01/05/19

### CATEGORIE U9 et U7

Responsable :

Thomas FUSTIER - Port : 06.60.27.23.81

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f)

### Rappel

Nous rappelons que tous les joueurs doivent être licenciés

**Un contrôle du nombre de licences est effectué**

L'horaire officiel des plateaux est samedi à 10h 30 pour les U 7, samedi à 14h 00 pour lell est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin pour les U 9 ou le samedi après midi pour les U 7. Dans ce cas, le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Les poules sont disponibles sur le site rubrique documents

Nous rappelons aux clubs que seulement **4 équipes** du même club peuvent participer à un même plateau Les clubs qui ont 5 équipes ou plus doivent aller sur 2 plateaux différents.

*Contactez Thomas FUSTIER pour tout changement de votre nombre d'équipes*

*Prochains plateaux le 04/05 /19*

## CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U13

Responsables :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32

Thomas FUSTIER- Port : 06.60.27.23.81

Attention : Les résultats doivent être enregistrés sur footclubs pour le lundi midi et la feuille de match doit être scannée à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr).

*Les clubs qui ne respectent pas ces consignes sont amendés*

## CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U18 FEMININES A 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U17

Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U19

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Challenge Marcel ROURISSOL**

Chaque premier des 4 poules participera à une demi- finalele 08/05/19 à 15h

FC HERMITAGE – HAUTERIVES GRAND SERRE

HERMITAGE TOURNON – DAVEZIEUX

Consultez le site du District ou footclubs en fin de semaine

## FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)



## Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 28 du 15 avril 2019

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Pauline JOTTEUR

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Michel RIOU

**Une réunion de travail pour discuter des championnats féminins séniors pour la saison prochaine a eu lieu le jeudi 11 avril à 19h30 au siège du District Drôme Ardèche. 21 clubs présents à cette rencontre. Un grand merci à tous pour ces échanges.**

### CHAMPIONNAT A 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89 - Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Nous vous rappelons que les modifications de jour ou d'horaires des matchs sont à saisir sur footclubs 12 jours avant la rencontre.

### CHAMPIONNAT A 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89 - Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Nous vous rappelons que les modifications de jour ou d'horaires des matchs sont à saisir sur footclubs 12 jours avant la rencontre.

### COUPES FEMININES DROME ARDECHE CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89 - Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

**Le tirage au sort des tours n°3 des deux coupes se fera le jeudi 16 mai à 19h chez VOLKSWAGEN à Valence.**

### CATEGORIE U15 FEMININES A 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93 - Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### CATEGORIE U18 FEMININES A 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93 - Mail : [compétitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 36

La commission vous informe de l'absence de **Gruau Christophe** du 27 avril au 4 mai, en cas de problème vous avez la boîte mail arbitre ou contacter le président de la CA Brunel Nicolas

#### ARBITRES EN RESERVE POUR LE WEEK-END DU 27 & 28/04/2019

- D 2 : DE JESUS SOUSA José
- D 3 : BEGOT Sébastien

#### REUNION DE LA C.D.A. DU 08 AVRIL 2019

**Présents** : BRET V, BRUNEL N, GRUAU C, KLEIN F, LE JEUNE A, MARTIN A, MILHAN E, POMMIER M, RIPERT J-B, VIALLET R.

**Excusés** : MARLHIN A, MOUSTIER B.

#### Début de la séance 18h00

**BRUNEL N.** ouvre la séance par une pensée à notre regretté MARTIN Maxime, ancien arbitre du district décédé dernièrement (voir PV n° 35) puis informe qu'un nouveau désignateur va rentrer à la C.D.A. prochainement pour s'occuper uniquement des U17, Afin qu'il y est qu'un seul désignateur et interlocuteur par catégorie chez les jeunes (U15,U17,U19).

Puis annonce l'arrivée pour la prochaine saison d'un nouvel observateur (arbitre L3).

Ensuite il revient sur la désignation des arbitres pour les 1/2 finales et finales de coupes Drôme-Ardèche Seniors et Jeunes, effectuée avant la séance (voir la liste ci-après).

**POMMIER M.** fait le point sur les compétitions Futsal et Foot Diversifié

**BRUNEL N.** reprend la parole pour faire le point sur les amendes des arbitres (absences aux formations continues, rattrapage, absences non excusées sur les rencontres etc....)

**VIALLET R.** fait le point sur le comportement non sérieux de certains arbitres lors des formations continues ainsi que sur leur comportement lors des rencontres Féminines et Foot Diversifié (arrivée tardive, arbitrage non sérieux et correct etc....)

**BRUNEL N.** fait le point sur le stage d'arbitrage au féminin organisé par la Ligue à AUTRANS (38) et annonce qu'un nouveau stage est programmé prochainement, toujours organisé par la Ligue à ANDREZIEUX (42).

**BRET V.** propose pour la saison prochaine un classement par catégorie, pour les jeunes en U 15 (ex : Élite 1, Élite 2, Élite 3), puis propose, toujours à partir de la saison prochaine, qu'il y aura deux observations pour les U 17 et faites par nos Arbitres Liguards.

**MILHAN E.** fait le point sur le Statut de l'arbitrage et annonce que le dossier du renouvellement de la licence arbitre est désormais en ligne sur le site du district (à télécharger).

**BRUNEL N.** propose une date pour la prochaine Assemblée Générale qui vous sera dévoilée en temps voulu.

Avant de clôturer la séance, évoque quelques affaires (classées ou en cours) de certains de nos arbitres puis clôture celle-ci à 20h30.

## DESIGNATIONS DES ARBITRES POUR LES DEMI-FINALES ET FINALES COUPES DRÔME-ARDECHE

### Liste des arbitres pour les coupes :

**X. BOUBIER - R. GIRAUD (½ Finales le 12/05/2019, Finales le 30/05/2019)**

**U 19 G.ETIENNE (½ Finales le 08/05/2019, Finale le 08/06/2019)**

AARAB Mounir  
AIT BTAL Najim  
ASTIER Antoine  
AYDIN Aydin  
BENJEDDA Hakim  
BENOIT Christophe  
DAUX Jessy  
DOGAN Sébastien  
DOREE Bruno  
DUPUIS Marc  
EL MARRAHI Saïd  
FALAISE Mathias  
GALOYAN Arthur  
GRASSET Guillaume  
JOLIVALT Clément  
MEGHZILI Karim  
MEYER David  
MILHES Nicolas  
MONTAGNON Noémie  
NOËL Thierry  
PRADON Bastien  
ROUBI Frédéric  
SABOUR Azddine  
SADIK Salim  
SEDDOUGUI Fouad  
TENA Fabien  
ZERGUIT Mohamed

### **La C.D.A. Vous remercie de vous rendre disponible ces dates là**

### Liste des jeunes arbitres pour les coupes U 17 & U 15

**(½ Finales le 08/05/2019, Finales le 08/06/2019)**

BETHERY Gabriel  
BONHOMME Adrien  
BOUAFFAR Mathéo  
CHANEGUIER Thomas  
CHAVES Hugo  
EYRAUD Fabrice  
EYRAUD Raphaël  
FOUCART Mathis  
GOIFFON Hugo



HATTACH Imad  
KHALDI Kamal  
LAURENT Jérémy  
MEROTTO Corentin  
MESTARI Abdelbasset  
MOUSSIÈRE Tim  
PENSATO Roméo  
PROVO Kylian  
ROMEGOUX Clément  
ROUX Jason  
ROZEL Evann  
RUIZ Josselin  
VERT Florent

## **La C.D.A. Vous remercie de vous rendre disponible ces dates là**

### **COURRIERS DES ARBITRES**

- ELAKHAMAIRI Mustapha : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- PARTAMIAN Rémi : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- TISSERON Clément : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- JOUAN Jannick : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- BEGOT Jérôme : Courriel circonstancié de la FMI sur l'éducateur de Montélimar US des U 19 du 13/04/2019, lu et noté
- KERBOGHOSSIAN Pierre : Courriel circonstancié de la FMI sur l'éducateur de Valensolles des U 19 du 13/04/2019, lu et noté
- BUISSON Mathieu : Indisponibilité du 27/04/2019, lu et noté
- CALATAYUD Renaud : Rapport Circonstancié de la rencontre D 2 du 13/04/2019, lu et noté

### **NECROLOGIE**

La C.D.A. a appris le décès du Grand-Père de notre jeune arbitre ROZEL Evann, et s'associe à la douleur de sa famille et lui présente ses sincères condoléances.

### **RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE « ARBITRE »**

La C.D.A vous informe que le dossier pour le renouvellement de votre licence « arbitre » est disponible sur le site du District, donc n'attendez pas la dernière minute pour la renouveler.

Elle vous remercie par avance.

### **INDISPONIBILITES DE FIN DE SAISON**

La C.D.A. Vous informe que, si vous devez vous mettre indisponibles pour les journées du 02, 09 et 16 juin 2019, **la date butoir est le 14/05/2019.**

**Pour information :** Tout arbitre se mettant indisponible pour les 02 et/ou 09 juin 2019, ne pourra prétendre à postuler pour les parties finales

## FORMATION ELITE

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe qu'une formation Ligue (nouvelle version) est programmée au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Tous les jeunes arbitres qui officient en seniors D1-D2-D3 ou AA, U17 et/ou U19 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **jeudi 25 avril 2019 (délai de rigueur)** en envoyant un mail à l'adresse suivante : [roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr)

Toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Pour information, une réunion de présentation de cette formation aura lieu le **vendredi 26 avril 2019** à 19h15 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

## FONCTION ARBITRE-ASSISTANT

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U17-U19 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **vendredi 14 juin 2019 (délai de rigueur)** en envoyant un mail à l'adresse suivante : [roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr) avec copie à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

Bien entendu, toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des AA spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2019/2020.

## INFORMATION INDISPONIBILITES

La C.D.A vous rappelle que les indisponibilités (effectuées à partir de votre compte My FFF) sont prises en compte, au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Elle vous rappelle aussi que, lorsque vous avez une **indisponibilité de dernière minute**, de prendre contact **IMPERATIVEMENT** avec :

1°) - La Permanence Sportive (voir sur le site du District)

2°) - Le Désignateur ou à défaut Le Président de la C.D.A.

3°) - Si vous avez un justificatif, l'adresser à la Commission des arbitres :

[arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

Soyez donc plus vigilants, car l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

## AVIS AUX ARBITRES (TOURS DE COUPES EN JEUNES ET EN FEMININES)

La C.D.A vous rappelle que, lors des **TOURS de COUPES**, que se soit en jeunes (**U15, U17, U19**) ou que se soit en **Féminines**....., « **IL N'Y A PAS DE PROLONGATIONS** » à la fin du temps réglementaire..... (80' pour les U15 et 90' pour les autres catégories) et ne pas tenir compte de ce que vous demande la tablette. Merci d'en prendre note.

## RAPPEL PROCEDURE DE LA FMI

La CDA a constaté ces derniers temps, beaucoup trop d'erreurs lors de la saisie de la FMI.....

Score inversé, Remplaçants non notés, Inversement des Sanctions Administratives etc.....

Elle vous rappelle donc, qu'à la fin de la rencontre, avant de faire signer la feuille de match et **uniquement dans le vestiaire de l'arbitre** :

- 1°) - La présence **OBLIGATOIRE** des **deux** Capitaines (chez les adultes) ou des **deux** Coachs (chez les jeunes).
- 2°) - Leur signifier les faits de match pour éviter toute erreur avant de les faire signer.
- 3°) - **Clôturer impérativement** la feuille de match informatisée avec votre code avant de quitter votre vestiaire.

Soyez plus vigilants, car des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

## PRESENCE DES EDUCATEURS

### Rappel aux arbitres Jeunes et adultes

La vérification de la présence des éducateurs est **OBLIGATOIRE** dans les catégories suivantes :

**U15 D1 et D2, U17 D1 et D2, U19 D1, Seniors D1 et D2, aussi la CDA vous demande de prendre le temps de vérifier à chaque rencontre, que l'éducateur validé par la commission du statut des éducateurs, publié sur le site du District, soit bien le bon sur la FMI et sur le banc et de bien le mentionner dans la rubrique « Règlements Locaux ».**

Après vérification, la C.D.A. a constaté depuis le début de saison un manquement de certains arbitres.

BEGOT Jérôme  
BONNEVAY Ludovic  
DAUX Jessy  
DE JESUS SOUSA José  
DOGAN Sébastien  
DUSSAUD Gérald  
GALOYAN Youri  
GHEBBARI Nourredine  
JOUAN Benjamin  
MEGHZILI Karim  
RAHIBI Mehdi  
RUIZ Josselin  
SEDDOUGHI Fouad  
SOUL Kkaled  
TENA Fabien  
VALES Sylvain  
VIEZEUF Stéphane  
VIOUGEAS Vincent

**Des vérifications seront réalisées jusqu'à la fin de la saison et l'application du règlement intérieur sera faite.**

## INFORMATIONS RAPPORTS DISCIPLINAIRES

**ATTENTION** : Depuis le lundi 10 septembre 2018, Tout Rapport concernant la Commission de Discipline doit être envoyé dans les 48 Heures uniquement à la d'adresse ci-dessous :

« [discipline@drome-ardeche.fff.fr](mailto:discipline@drome-ardeche.fff.fr) »

Y compris lorsque que vous mettez un carton rouge à la suite de deux cartons jaunes ainsi que lorsque vous mettez un éducateur ou toute personne du banc de touche derrière la main courant c'est-à-dire l'expulser.

## INFORMATION SUR RAPPORT SUITE A UN CARTON ROUGE

Lorsque vous faites un rapport disciplinaire pour un CARTON ROUGE, suite à un tacle irrégulier qui a entraîné une blessure de l'adversaire, il vous est demandé de bien préciser sur le dit rapport, si le joueur blessé est sorti du terrain sans avoir repris le jeu par la suite.

Ceci est très important pour la Commission de Discipline.

## COURRIERS DES CLUBS

- FC St Restitut : Demande d'arbitre en D 5 du 27/04/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- ES HOSTUN : Demande d'arbitre en D 5 du 05/05/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif

**Le Président**  
**Nicolas BRUNEL**

**Le secrétaire**  
**Jean Baptiste RIPERT**